

**Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal du 30 juin 2017**

**Présents**

VENEAU Michel  
MEZY Michel  
HENRY Micheline  
RENAUD Michel  
QUILLIER Pascale  
REBOULLEAU Sylvie  
BRUERE Charly  
DENUE Marie-Claire  
COUCUREAU Martine  
GUILLEMET Christine  
DELAS Christian  
THENOT Alain  
MANGEOT Denis  
DUCHEMIN Véronique  
DEMAY Thierry  
MOUAT Chérif  
WICKERS Franck  
CORNETTE Marie-Jeanne  
DHERBIER Alain  
BEZOU Sylviane  
PERREAU Christian  
PETOUILLAT Nathalie  
BOUJLILAT Hicham  
MOLINA Isabelle  
DE SAINTE-CROIX Andrée

**Absents**

BLOIN Denis	Pouvoir à Mme HENRY
BOTTE Anne-France	Pouvoir à Mme QUILLIER
BOCQUET Christophe	Pouvoir à Mme DENUÉ
VEYCHARD Christophe	Pouvoir à M. DELAS
FOREST Isabelle	Pouvoir à M. RENAUD
LOUIS Véronique	Pouvoir à M. MEZY
JOUY Vérohanitra	Pouvoir à Mme REBOULLEAU
PASSAS Joël	Pouvoir à M. DHERBIER



# Cosne Cours sur Loire

Nièvre - Bourgogne

Cosne-Cours-sur-Loire, le 30 juin 2017

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

## CONSEIL MUNICIPAL

Vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil municipal qui aura lieu :

Vendredi 30 juin 2017 à 18 heures

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

### ELECTIONS SENATORIALES

Elections des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

**Michel VENEAU**  
Maire de Cosne-Cours-sur-Loire



Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :

## **Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 30 juin 2017**

### **Michel Veneau**

Mesdames, Messieurs, nous allons commencer.

Je vais vous demander qu'on respecte une minute de silence en la mémoire de notre ancienne ministre de la Santé, Madame Simone Veil.

Conformément à l'article 16 du règlement intérieur, je vous propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Madame Coucureau. Acceptez-vous d'être secrétaire de séance ?

Nous avons le quorum.

Je vais vous lire les pouvoirs.

M. Bloin a donné pouvoir à Mme Henry ; M. Bocquet à Mme Denué ; Mme Jouy à Mme Reboulleau ; Mme Forest à M. Renaud ; M. Veychard à M. Delas ; Mme Botté à Mme Quillier ; Mme Louis à M. Mezy ; M. Passas à M. Dherbier.

<p style="text-align: center;"><b>Elections sénatoriales</b> <b>Election des délégués et des suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2017</b></p>
--

En application de la circulaire du ministre de l'Intérieur référent du 11 juin 2017, et l'arrêté préfectoral n° 58-2017-06-23-001 du 23 juin 2017 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017, pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire, le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants sur la section de Cosne-Cours-sur-Loire, 8 863 habitants. Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux (33) sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage. Il n'y a pas de rayure, rien sur les bulletins.

La liste peut être complète ou incomplète. Ce n'est pas une obligation d'avoir une liste complète de 20, puisque c'est une liste où il y a 15 délégués et 5 suppléants sur le même bulletin.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste.

Pour la commune associée de Cours, 3 suppléants pour la section de Cours, 1 690 habitants.

Les 4 membres en exercice du conseil consultatif sont délégués de droit – article L.290-1 du code électoral. Le conseil municipal dans son intégralité, 33 membres, élit le 5<sup>e</sup> délégué titulaire, une personne du comité consultatif étant décédée le 6 janvier 2015, Mme Momot Marie-Christine ; et 3 suppléants parmi les électeurs de Cours qu'ils soient

conseillers municipaux ou pas. Ce qui est important, c'est d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir être suppléant.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, aucun conseiller municipal n'est délégué de droit. Il n'y a donc pas de remplacement à effectuer. Les conseillers municipaux également détenteurs d'un mandat de député, sénateur, conseiller régional, conseiller départemental, ne peuvent être désignés délégués, élus ou de droit, par le conseil municipal dans lequel ils siègent (articles..., il y a 3 articles). Ça veut dire que tous les élus qui ont un mandat sont électeurs d'office. On n'a pas besoin de les réélire aujourd'hui.

La mise en place

En application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

A savoir, les deux plus âgés : M. Alain Dherbier et Mme Marie-Claire Denué ; les deux plus jeunes : Mme Marie-Jeanne Cornette et M. Franck Wickers.

Nous allons passer au vote, sauf si vous avez une question à poser.

Les listes ont été posées sur le bureau. Il y a 3 listes : liste présentée par le groupe de la majorité, Michel Veneau ; liste présentée par le groupe d'opposition, Alain Dherbier ; liste renouveau citoyen à Cosne-Cours-sur-Loire présentée par Mme Isabelle Molina.

Chaque conseiller municipal muni d'une enveloppe dépose son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Y a-t-il des questions ?

### **Hicham Boujlilat**

Simplement une remarque, sur le nombre de délégués. Nous avons 33 délégués lors des dernières sénatoriales. Aujourd'hui, nous en avons 15 pour Cosne, 5 issus de Cours.  $15 + 5 = 20$ . Ça veut dire que nous perdons 13 délégués sénatoriaux. On pèse autant, la ville de Cosne, que la commune de La Machine ou autre... On n'est plus la deuxième ville du département dans le cadre de...

### **Michel Veneau**

Je vous fais remarquer, M. Boujlilat, que c'est le recensement de 2014. Que ce soit à un moment T, c'est le recensement de 2014. Après, il y a le code électoral. En 2014, on avait perdu de la population, c'est vrai.

### **Hicham Boujlilat**

8 863 d'un côté, moins de 9 000. On voit bien l'intérêt d'une fusion parce que j'entends ce que vous dites par rapport à tout ça, mais c'est quand même dommage que dans ce cadre-là, notre ville perde son statut de deuxième ville du département. C'est le sens de ma remarque.

### **Michel Veneau**

Tout à fait d'accord.

**Thierry Demay**

La ville de Cosne-sur-Loire est passée sous les 9 000 habitants, ce qui explique ce nouveau statut. Par contre, il ne faut pas oublier qu'ici, quand on parle du point de vue purement administratif pour les autres éléments, on parle de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire qui est, au recensement de 2014 à 10 553 habitants, toujours la deuxième ville du département.

**Hicham Boujlilat**

Nous sommes à 10 553 habitants, nous avons 20 délégués. Varennes-Vauzelles a moins de 10 000 habitants, et elle en a beaucoup plus que nous. Le sens de ma remarque, c'est que cette anomalie, malheureusement, nous fait perdre aujourd'hui 13 délégués. Ça fait partie des choses sur lesquelles il faudra peut-être un jour nous pencher. C'est le sens de ma remarque.

**Michel Veneau**

Je vous présente les listes.

Liste présentée par moi-même : Mme Henry, M. Mezy, Mme Quillier, M. Renaud, Mme Reboulleau, M. Delas, Mme Denué, M. Bruère (un homme, une femme, c'est obligatoire, c'est la loi), Mme Cornette, M. Thénot, Mme Duchemin, M. Bocquet, Mme Louis, M. Mouat, Mme Jouy, M. Bloin, Mme Guillemet, M. Veychard, Mme Botté, M. Mangeot.

Liste Ensemble avec Alain Dherbier : titulaires Mme Bezou, M. Dherbier, Mme Pétauillat, M. Passas. Suppléants : Mme Boujlilat, M. Perreau.

Liste Renouveau citoyen à Cosne-Cours-sur-Loire présentée par Isabelle Molina : Mme Isabelle Molina.

On fait des votes séparés. D'abord Cosne, puis Cours.

On va s'installer. On va déposer les listes sur la table. On va prendre nos postes respectifs, avec les listes d'émargement. Et on va passer au vote.

**Le résultat pour Cosne-sur-Loire**

33 bulletins trouvés dans l'urne. 2 bulletins blancs et 1 nul. 30 suffrages exprimés.

Ont obtenu :

Liste majorité municipale Michel Veneau : 22 voix

Liste d'opposition Alain Dherbier : 6 voix

Liste Renouveau citoyen à Cosne-Cours-sur-Loire : 2 voix

Suivant la détermination du quotient électoral applicable en fonction des suffrages exprimés, la liste Michel Veneau a obtenu 11 délégués : Mme Henry, M. Mezy, Mme Quillier, M. Renaud, Mme Reboulleau, M. Delas, Mme Denué, M. Bruère, Mme Cornette, M. Thénot, Mme Duchemin.

Liste de M. Alain Dherbier : Mme Bezou, M. Dherbier, Mme Pétauillat

Liste de Mme Isabelle Molina : Mme Molina

Suppléants

Liste Michel Veneau : M. Bocquet, Mme Louis, M. Mouat, Mme Jouy

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal  
Séance du 30 juin 2017

Liste Alain Dherbier : M. Passas

Notre collègue est parti pour un accident assez grave. On va peut-être l'appeler. Ou si on peut attendre 5 minutes que Mme Duchemin qui est d'astreinte... Mme Reboulleau, pardon. Excusez-moi.

### **Michel Veneau**

Pour Cours, nous avons les bulletins.

Nous devons élire 1 délégué titulaire pour Cours et 3 suppléants. Il faut 4 noms.

Nous avons M. Demay, Mme Coucureau, M. Wickers, Mme Forest.

Titulaire : Mme Louissette Herbiet. Suppléant : Mme Annick Dherbier.

On va se remettre en place. Et on recommence.

### **Résultats pour Cours**

33 bulletins. 2 bulletins blancs. 31 suffrages exprimés

Liste Michel Veneau : 25

Liste Alain Dherbier : 6

Conseiller délégué pour Cours : M. Demay.

Trois suppléants : Mme Coucureau, M. Wickers, Mme Forest

Merci beaucoup.

Les gens qui étaient au bureau doivent signer. Mme Coucureau nommée secrétaire doit rester pour signer aussi.

Nous avons un papier à faire signer aux gens de chez nous qui sont délégués ou suppléants. Pas un engagement, mais... Surtout, si vous n'êtes pas là le 24, nous prévenir longtemps à l'avance, qu'on puisse prévenir les suppléants. Vous nous le signalez. Et vous nous répondez.

### **SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :**

Monsieur Michel VENEAU	Maire
Monsieur Michel MEZY	Adjoint
Madame Micheline HENRY	Adjoint
Monsieur Michel RENAUD	Adjoint
Madame Pascale QUILLIER	Adjoint
Madame Sylvie REBOULLEAU	Adjoint
Monsieur Charly BRUERE	Adjoint

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire  
Conseil municipal  
Séance du 30 juin 2017

Madame Martine COUCUREAU	Conseiller municipal
Madame Christine GUILLEMET	Conseiller délégué
Monsieur Christian DELAS	Conseiller délégué
Monsieur Alain THENOT	Conseiller délégué
Monsieur Denis MANGEOT	Conseiller délégué
Madame Marie-Claire DENUE	Conseiller municipal
Madame Véronique DUCHEMIN	Conseiller municipal
Monsieur Thierry DEMAY	Maire délégué
Monsieur Chérif MOUAT	Conseiller délégué
Monsieur Franck WICKERS	Conseiller délégué
Madame Marie-Jeanne CORNETTE	Conseiller délégué
Monsieur Alain DHERBIER	Conseiller municipal
Madame Sylviane BEZOU	Conseiller municipal
Monsieur Christian PERREAU	Conseiller municipal
Madame Nathalie PETOUILLAT	Conseiller municipal
Monsieur Hicham BOUJLILAT	Conseiller municipal
Madame Isabelle MOLINA	Conseiller municipal
Madame Andrée de SAINTE CROIX	Conseiller municipal